



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 2 AVRIL 2024

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 12

Le 2 avril 2024, le Conseil d'Administration, légalement convoqué à 18h30, s'est réuni à l'Espace Eiffel, sous la Vice-Présidence de Viviane DECERLE

Présents : Mesdames DECERLE, LE BRETON, DIL, MENDES, VIVIER, DESCAMPS, VALLEE et Messieurs BOUBLI, LEK, TOUIN, LIGNEUX

Absents excusés : Monsieur LACOUX pouvoir à Madame DECERLE, Madame LE MANACH

Secrétaire de séance : Madame GENEST

N° 9	VOTE DU BUDGET 2024
-------------	----------------------------

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le décret N°95.562 du 6 mai 1995 relatif au fonctionnement des CCAS, modifié par le décret N°2004-1136 du 21 octobre 2004
Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 57 ;
Vu les délibérations 2021-67 et 2022-53 Passage à la nomenclature M57
Vu la délibération 2023-59 Adoption du Règlement Budgétaire et Financier
Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 05 mars 2024

LE COMITÉ,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE A L'UNANIMITÉ le budget 2024 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	63 913,62 €	63 913,62 €
Total	63 913,62 €	63 913,62 €

PRÉCISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

POUR EXTRAIT CONFORME

La vice-présidente du CCAS
Viviane DECERLE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-269500310-20240402-2024-9-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/04/2024